

SCI Michel THOMAS

De: c.dacruz [c.dacruz@gerloge.fr]
Envoyé: lundi 15 avril 2019 16:31
À: scimt@sfr.fr
Cc: g.guella; s.boulan
Objet: Documents d'aide à la déclaration revenus fonciers 2019
Pièces jointes: Declaration Foncier_2018_P222_I265_L.PDF; Declaration Foncier_2018_P222_I266_L.PDF

Cher Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser, ci-joint, les documents établis par nos soins en vue de la déclaration des revenus fonciers 2018 de votre Société Civile Immobilière non soumise à l'impôt sur les sociétés.

Par ailleurs, ces documents, à jour de la législation fiscale en vigueur, ne tiennent compte que des éléments en notre possession.

Il convient donc d'ajouter sur votre déclaration les éventuels paiements ou encaissements réalisés directement par vos soins (Par exemple les intérêts d'emprunt, taxe foncière, travaux, assurance, subventions, etc...).

Enfin, nous vous informons que le délai pour votre déclaration papier, sous réserve de report éventuel, est fixé au **3 MAI 2019**.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Le service comptabilité

c/o

Christelle DA CRUZ

Assistante gérance

c.dacruz@gerloge.fr

Tél : 01.42.27.27.82

Fax : 01.46.22.93.90.

Cabinet GERLOGE

9 rue La Bruyère

75009 PARIS

Les informations contenues dans ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le "message") sont confidentielles et établies à l'intention exclusive de ses destinataires. Toute utilisation ou diffusion-totale ou partielle de ce message non conforme à sa destination est interdite, sauf autorisation expresse. Tout message électronique est susceptible d'altération. GERLOGE décline toute responsabilité au titre de ce message s'il a été altéré, déformé ou falsifié. Si vous n'êtes pas destinataire de ce message, nous vous demandons de bien vouloir le supprimer de votre système et en avertir immédiatement l'expéditeur